

Homélie, 27° dimanche du TO 2021

« Est-il permis ? » Les pharisiens tendent un piège à Jésus, en situant d'emblée la relation de couple au niveau d'une loi. Jésus, lui, les contraint à en venir à ce qui précède toutes les lois.

A l'amour qui est l'étincelle d'allumage et la base de toute relation humaine, l'amour qui n'a pas d'autre loi que lui-même, car il ne peut être enfermé dans d'autre commandement que le sien : « Aime ! ».

Voilà pourquoi, St Augustin pouvait écrire, cette phrase qui fait encore grincer des dents la susceptibilité de certains : « Aime et fais ce que tu veux ! » Or, il dit vrai, St Augustin, car, quand on aime, on ne veut que le bien de l'autre, on veut tout faire pour le rendre heureux. Nous pouvons même oser aller plus loin : parfois l'obéissance à une loi humaine ou religieuse peut finir par étouffer l'amour.

Finalement, les personnes qui vivent en couple sont invitées par Jésus à se demander ce qui les pousse à demeurer ensemble. Est-ce l'obéissance à des préceptes ou bien l'amour, tout simplement ?

Or, même en se basant sur lui, il arrive que l'amour finisse par se perdre dans des rocailles ! Celles de l'égoïsme, de l'habitude, du laisser-aller, mais aussi celles de difficultés psychologiques jusque-là inconscientes qui peuvent remonter un jour à la surface... et il y a bien d'autres « rocailles ».

L'amour perdu, l'amour blessé, l'amour galvaudé, l'amour insuffisamment entre tenu ou préservé, mène alors la personne à des choix de séparation définitive, de rupture de contrat, de divorce.

Et parmi celles qui sont concernées, certaines sont fragilisées, parfois les deux partenaires, plus souvent l'un d'entre eux. Ces personnes se retrouvent désemparées, perdues.

C'est là, qu'au nom d'une loi religieuse (parfois mal interprétée), elles se sentent rejetées ! Est-ce alors un hasard, ou un acte délibéré, si l'évangéliste juxtapose à ce passage, celui de gens qui présentent à Jésus des enfants, et

que les disciples écartent vivement. A l'époque, on refusait aux enfants l'accès aux lieux de la vie communautaire ; ils ne pouvaient participer aux assemblées.

Ils étaient ceux que Matthieu, en reprenant ce texte de Marc, nommera des « petits », c.à.d. d. des personnes rejetées ! On peut alors se demander, s'il n'y a pas là un clin d'œil de l'évangéliste vis-à-vis des membres de sa communauté romaine qui vivaient dans une société où le divorce était très courant et se faisait sans difficulté.

Certains rompaient leur contrat de mariage, d'autres avaient déjà été amenés à le faire, mais tous demandaient à participer aux assemblées cultuelles.

Que faire ? Après avoir rappelé que l'amour est la base de toute union et quel est l'idéal du couple croyant, - enseignement strict basé sur les Ecritures -, l'évangéliste se permet toutefois de renvoyer ses lecteurs à Jésus qui a toujours accueilli ceux et celles que la Loi avait marginalisés.

Son message à ceux qui justifient leur refus de ce que nous appelons le divorce, au nom d'une loi, d'une discipline religieuse, des Ecritures, est alors très clair : « Un peu de miséricorde, s'il vous plaît ! »

St Marc semble vouloir jouer à l'équilibriste en opposant au Est-il permis ? ... Un Laissez venir ! » C'est toute la question de l'accueil des divorcés remariés qui fait toujours débat ! Pas de loi, mais comme le dit le Pape François : « au cas par cas », pour faire prévaloir la miséricorde et l'amour

Merci à : bernard.dumec471@orange.fr